

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise
Centre Communal d'Action Sociale

DECISION DU PRESIDENT N°2026/36

OBJET : Sortie seniors au musée du Louvre Lens le 10.09.2026

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Méry-sur-Oise ;

Agissant en vertu de la délibération n°2026/10 du Conseil d'Administration du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoirs ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que par délibération visée ci-dessus le Conseil d'administration a délégué à son Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le CCAS de Méry-sur-Oise organise une sortie « hors les murs », à l'attention des seniors de Méry-sur-Oise, au musée du Louvre Lens, dans le Pas-de-Calais, comprenant la visite découverte de la grande galerie du musée, le jeudi 10 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que cette visite clos la sortie « hors les murs » organisée pour les seniors le jeudi 10 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la volonté du CCAS, dans le cadre de sa politique sociale, de mettre en œuvre toutes actions en faveur des personnes âgées, en maintenant un lien social et en rompant l'isolement pouvant être subi par certaines ;

DECIDE

Article 1^{er} : De convenir avec l'EPCC le Louvre Lens 99 rue Paul Bert – 62300 Lens, la réservation pour 50 personnes, de la visite découverte de la grande galerie du musée, au prix total de 300,00 €, conformément à la confirmation de visite jointe à la présente décision.

Article 2 : Dit que la dépense est prévue au budget 2026 du CCAS compte 6042 sorties seniors.

Article 3 : Le CCAS s'acquittera de la somme due dès réception de l'avis des sommes à payer correspondant.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

095-269500799-20260814-3-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026

- à monsieur le Préfet du Val d'Oise
- au musée du Louvre Lens
- à la Trésorerie de l'Isle-Adam
- au CCAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 5 août 2026

Le Président,

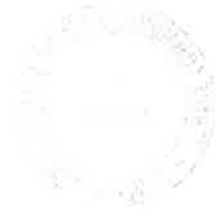


Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

095-269500799-20260814-3-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026



MAIRIE DE MÉRY-SUR-OISE
14 Av. Marcel Perrin
95540 MERY SUR OISE
FRANCE

Dossier n° AL28543*01

Crée le 25/06/2026 / Suivi par Amandine LESEUTRE

Merci de bien vouloir nous retourner cette confirmation de visite, impérativement datée et signée, avant le **26/08/2026** à : reservation@louvrelens.fr ou par fax au : 03 21 18 62 65, en indiquant SVP dans l'objet du mail votre numéro de dossier de réservation.

A défaut, votre réservation sera automatiquement **ANNULÉE**, sans aucun recours.

Madame,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre réservation le **Jeudi 10/09/2026** pour 50 personnes.

Vous êtes attendus à l'entrée du Musée, côté Porte de Lens (file prioritaire groupes) à **15:15.**

Début de la visite	Fin de la visite	Activités	Thèmes	Groupe	Effectif
15:30	16:30	Grande Galerie	Visite découverte GdT 1h (gr)	03	25
15:30	16:30	Grande Galerie	Visite découverte GdT 1h (gr)	01	25

Langue de visite : Français
Français

Prestations réservées	Qté	Prix unitaire TTC*	Montant TTC
V. D. gpe 1h GdT (25p)	2	150,00	300,00
		Total TTC	300,00

* TVA à 0%

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La jauge maximale est fixée à 25 personnes (17 p. pour la visite des Couloirs), accompagnateurs compris.

Article 1. HEURE D'ARRIVÉE

Afin de faciliter l'accueil de tous les groupes, l'horaire d'arrivée doit être strictement respecté.

Article 2. RETARD

En cas de retard, il vous est demandé de prévenir l'accueil des groupes du musée par téléphone, au **03 21 18 63 26**. Votre visite sera alors écourtée du temps de votre retard. Au-delà de 30 minutes de retard, la visite ou l'activité ne pourra plus être assurée, la prestation restant néanmoins due, sans aucune possibilité de réclamation. La visite guidée sera alors automatiquement remplacée par une visite en autonomie, sous réserve de nos possibilités d'accueil dans les espaces d'exposition.

Article 3. ANNULATION

...Modification ou annulation de visite se fera obligatoirement par écrit (par mail, fax ou courrier), au plus tard 15 jours avant la date de visite. A défaut, la visite est considérée comme confirmée et facturée dans son intégralité sauf annulation en cas de force majeure au sens de la jurisprudence administrative (intempérie, crise sanitaire ...).

Article 4. PAIEMENT

Merci d'indiquer le mode de paiement souhaité (cocher la case correspondante) :

☐ Sur place le jour de la visite (soit en espèces, carte bancaire, chèque libellé au nom de « **Régie du Louvre-Lens** » sur présentation d'une pièce d'identité, ou chèques vacances)

☒ En différé (pour un montant minimum de 15€). Adresser un bon de commande à la présente confirmation de visite. Le règlement sera dû à réception de l'avis de somme à payer émis par le Trésor Public et transmis directement par le comptable en charge du recouvrement.

Les tarifs appliqués sont ceux de la grille tarifaire en vigueur à la date de prise de réservation.

Article 5. DROIT DE PAROLE

Le droit de prendre la parole à haute voix dans les salles est réglementé. Seuls y sont autorisés, sur justificatif original à présenter obligatoirement à l'accueil du musée : les conservateurs, les guides-interprètes, les guides-conférenciers titulaires d'une carte professionnelle délivrée en France par les ministères du Tourisme et de la Culture, encore sur autorisation exceptionnelle de la direction du Musée.

Il conviendra de respecter les horaires et la durée du droit de parole octroyés par la réservation.

Article 6. SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

Pour minimiser le risque d'accidents et pour des raisons de sécurité du public et des œuvres, nous vous informons que le musée du Louvre-Lens procède à un contrôle d'accès aux entrées du musée avec un passage obligatoire et individuel par un portique de sécurité. Un contrôle des bagages dans un tunnel à rayons X est également en vigueur.

Les responsables de groupes sont priés d'anticiper ces contraintes et de noter l'interdiction formelle d'entrer au musée avec des objets pointus, coupants ou tranchants (compas, ciseaux, couteaux, couverts en inox...). Ces derniers devront être laissés en consigne, ce qui ne manquerait pas d'entraîner un retard pour la visite.

Je soussigné(e) Estelle PECQUEUX....., agissant en ma qualité de Vice-présidente du reconnais avoir pris connaissance du règlement de visite et des conditions générales de vente du musée du Louvre-Lens, déclare les accepter sans réserve et confirme la réservation ci-dessus mentionnée.

Le 17.07.26 à Nerly-sur-Oise

Signature obligatoire de l'ordonnateur, du trésorier ou du représentant dûment habilité (+ cachet pour les entreprises) :



Pour le Président et par délégation,
Estelle PECQUEUX
Vice-présidente du CCAS

Adresse de facturation (obligatoire !)

Nom : CCAS de NERLY-SUR-OISE

Adresse : 14 AVENUE MARCEL PERRIN 95500 NERLY-SUR-OISE

Mail : ccas@nerlysunoise.fr

Tél : 01/30136123/26

N°SIRET : 269 500 700 200 11

N° d'engagement et code service si obligatoire sur Chorus : _____ et _____

Vous souhaitez effectuer une réservation en groupe à « L'atelier du Cerisier » (restaurant gastronomique) ?
Merci d'adresser votre demande par mail à : event@lecerisier.com



Adresse du musée : 99 rue Paul Bert – 62300 LENS

Correspondance administrative : Service Réservation du Musée du Louvre-Lens
6, rue Charles Lecocq - B.P. 11 - 62301 Lens Cedex

Tél. : +33 (0)3.21.18.62.62 - Fax : +33 (0)3.21.18.62.65 / Mail : reservation@louvrelens.fr

Du lundi au vendredi (sauf Mardi) de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Site internet : www.louvrelens.fr/groupe

095-269500799-20260814-3-AU

Réception par le Préfet : 14-08-2026

Publication le : 14-08-2026